

**ANNULATION  
D'UNE DECLARATION PREALABLE**

**DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
<b>Demande d'annulation réceptionnée le 11/12/2023</b>	<b>N° DP 068 376 23 J 0259</b>
<b>Par :</b> Monsieur Fabien RICHART <b>Demeurant à :</b> 115 rue du Docteur Albert Schweitzer 68270 WITTENHEIM <b>Pour :</b> Installation de deux générateurs photovoltaïques bi-axes sur mat <b>Sur un terrain</b> rue du Docteur Albert Schweitzer <b>sis à :</b> Cadastré : 04 0284, 04 0286, 04 0285, 04 0282, 04 0539, 04 0539	<b>Destination : Habitation</b>

**Le Maire**

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la demande de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes déposée le 07/12/2023 par Monsieur Fabien RICHART pour Installation de deux générateurs photovoltaïques bi-axes sur mat en autoconsommation.,

Vu la demande d'annulation reçue le 11/12/2023,

**ARRETE**

**ARTICLE UNIQUE :** la demande Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes susvisée est **annulée**.

Fait à WITTENHEIM

Le 2<sup>e</sup> DEC. 2023

Joseph WEISBECK  
Adjoint au Maire,  
Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs, à  
l'Environnement et à l'Aménagement du territoire



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa transmission.*